

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

**PROCES VERBAL des délibérations du Conseil
Municipal**

Séance du 4 avril 2012

Date de la convocation : 29.03.12

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Le 4 avril, à 20h30, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame **Nadine BOUTONNET, Maire**, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 29 mars, conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour, ci-après :

1. FINANCES

COMMUNE - Approbation du Compte administratif 2011
COMMUNE - Compte de gestion 2011
COMMUNE - Affectation des résultats année 2011
COMMUNE - Vote des taux des impôts locaux
COMMUNE - Vote du Budget 2012
ASSAINISSEMENT - Approbation du Compte administratif 2011
ASSAINISSEMENT - Compte de gestion 2011
ASSAINISSEMENT - Affectation des résultats année 2011
ASSAINISSEMENT - Vote des taux de surtaxe assainissement
ASSAINISSEMENT - Vote du Budget 2012

2. ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Soutien à la Chaîne des Puys

3. ADMINISTRATION GENERALE

Modification des conditions de location de la Salle Polyvalente
Location salles communales :
- modification du règlement intérieur et fiche d'état des lieux
- modification des tarifs de location
Construction des Services Techniques – Maitrise d'œuvre - choix des entreprises
Riom Communauté – Modifications statutaires

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

AUBERT Marie-Christine, CHALARD Christine, CHERVALIER Jean-Paul, COUTURIER Philippe, DE ABREU Jérôme, JOUVE Isabelle, LAURENT Michel, LEVADOUX Jean-Jacques, MERLE Virginie, MIGNOTTE Pascal, PASTOR Abel, SURZUR Laurence, TAVERNIER Karine, VASSORT Alain .

Absents et excusés : DA SILVA Aristide (pouvoir à Nadine Boutonnet), GANNE Philippe (pouvoir à Jean-Jacques LEVADOUX)

Absente : VALLERY Myriam

Le Conseil a choisi pour secrétaire Philippe Couturier.

Avant de soumettre le Procès Verbal du 31 janvier 2012 à l'approbation du Conseil Municipal, Madame le Maire propose de se recueillir et de faire une minute de silence, à la mémoire de Jean-Charles Bouilhol, conseiller délégué, décédé brutalement.

Le Procès Verbal du 31 janvier 2012 est approuvé.

Madame le Maire présente l'ordre du jour, demande l'annulation de la question n° 9 : vote des taux de surtaxe assainissement. Il s'agit d'une erreur, cette délibération ayant été votée le 31.01.12. Elle propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : Modification de la Convention de balayage avec la SEMERAP.

Les Elus ont reçu, avec leur convocation, les tableaux excel et documents leur permettant de consulter et suivre les chiffres des comptes administratifs, affectation des résultats et budgets, exposés par l'Adjoint aux Finances, Monsieur Alain Vassort, avant de procéder au vote.

QUESTION N° 1 : FINANCES

Délibération n° 2012-13

COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Rapporteur : Alain Vassort

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Paul Chervalier, délibérant sur le compte administratif de l'année 2011 dressé par Madame Nadine Boutonnet, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

☒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		329 629,21		3 479,03		333 108,24
Opérations d'exercice	1 176 338,80	1 324 167,66	226 301,00	270 289,15	1 402 639,80	1 594 456,81
TOTAUX	1 176 338,80	1 653 796,87	226 301,00	273 768,18	1 402 639,80	1 927 565,05
Résultats clôture		477 458,07		47 467,18		524 925,25
Restes à réaliser			749 800,00	604 501,00	749 800,00	604 501,00
TOTAUX CUMULES	1 176 338,80	1 653 796,87	976 101,00	878 269,18	2 152 439,80	2 532 066,05
RESULTATS DEFINITIFS		477 458,07	97 831,82			379 626,25

Philippe Couturier demande quelques explications supplémentaires et pose une question relative aux subventions prévues et/ou réalisées. Alain Vassort répond aux questions et Evelyne Marmoiton propose de fournir les grands livres à tout élu souhaitant consulter le détail des dépenses et des recettes de l'année.

- ☒ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- ☒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ☒ **Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.**

Délibération n° 2012-14

APPROBATION COMPTE DE GESTION COMMUNE 2011

Rapporteur : Alain Vassort

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le cas échéant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Paraphe

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Délibération n° 2012-15

COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS 2011

Rapporteur : Alain Vassort

Les résultats approuvés du compte administratif sont affectés au budget 2012 de la Commune, comme suit :

Affectation en réserves, R1068, investissement:	97 831.82 €
Report en fonctionnement R 002 :	379 626.25 €
Soit un total à affecter de	477 458.07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions faites par Monsieur Vassort pour l'affectation des résultats de la Commune.

Délibération n° 2012-16

COMMUNE - VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX ANNEE 2012

Rapporteur : Alain Vassort

Alain Vassort rappelle qu'en 2011 le conseil municipal a décidé :

- une augmentation de la taxe d'habitation de 12.38% à 12.50%
- une augmentation de la taxe foncière sur le bâti de 14.60% à 14.70%
- le maintien du taux de la taxe foncière sur le non bâti à 85.33 %.

Il propose, pour 2012, une non augmentation du taux des impôts locaux.

Le Conseil municipal, après avoir en avoir délibéré, approuve cette proposition et ADOPTE les taux suivants :

Paraphe

- **Taxe d'habitation** **12.50%**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** **14.70 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties** **85.33 %**

Délibération n° 2012-17

COMMUNE - VOTE DU BUDGET 2012

Rapporteur : Alain Vassort

Monsieur VASSORT présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif de la Commune qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes : 1 697 664.25 €
Dépenses : 1 697 664 25 €

Section d'investissement :

Recettes : 1 334 896.66 €
Dépenses : 1 334 896.66 €

Soit un budget total de 3 032 560.91 €

Les dépenses et recettes sont détaillées et ouvrent une discussion.

Philippe Couturier exprime à nouveau, comme il l'a fait l'an passé, son regret de ne pas être convié à participer aux réunions de préparation du budget.

Alain Vassort répond que le budget est élaboré selon une procédure bien particulière à la commune de Ménérol. L'ensemble des élus est amené, au sein des commissions, à faire des propositions et à élaborer des fiches budget correspondant à des projets.

Le document aujourd'hui présenté est la synthèse de l'ensemble du travail des commissions. En recevant ce document, chaque élu concerné peut constater si le projet qu'il porte est bien mentionné et chiffré.

Alain Vassort ajoute, d'autre part, que les comptes ont été finalisés tardivement, la semaine précédente.

Philippe Couturier revient sur les dépenses de fonctionnement qui augmentent beaucoup. Il évoque plus particulièrement les charges d'alimentation qui apparaissent largement supérieures au budget antérieur de la Caisse des Ecoles et le coût de la construction des Services Techniques.

D'autres explications sont demandées.

Concernant la prévision de hausse importante des dépenses de personnel, Isabelle Jouve souhaite que lui soient apportés des éléments de compréhension. Le Maire explique que la volonté politique a été de recruter un agent et de le payer à hauteur de ses diplômes et de ses compétences. D'autre part, le régime indemnitaire a été augmenté pour tous les agents de façon conséquente et 3 promotions de grade ont été acceptées.

Paraphe

Le Plan Communal de Sauvegarde est abordé. Michel Laurent explique que c'est une prestation chère certes mais obligatoire et qui devrait déjà être remplie.

Abel Pastor demande pourquoi la prestation d'hydrocurage n'est pas inscrite au budget Assainissement plutôt qu'au budget Commune. Evelyne Marmoiton dit qu'elle se renseignera auprès de la perception.

Un débat s'engage autour des subventions accordées aux associations et plus particulièrement celle proposée à l'association « Les Bleuets », soit un montant de 600 €. Cette association n'a pas respecté ses engagements envers la commune (déménagement).

Après avoir écouté les différents points de vue, Alain Vassort propose de subordonner le versement de cette subvention à deux conditions :

- Les effets de l'association devront être déménagés afin de laisser vacant le bâtiment de l'ancienne salle des fêtes, déjà cédée à l'OPHIS pour un projet de logements sociaux. Ils pourront temporairement utiliser une partie de l'ancienne caserne des pompiers en attendant de pouvoir les réinstaller dans le grenier du presbytère qui sera aménagé l'hiver prochain.
- Le Président ou le Trésorier devra transmettre en Mairie un document clair mentionnant l'actif et le passif budgétaire de l'association.

Un courrier explicatif sera transmis au siège social des Bleuets en ce sens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE le Budget de fonctionnement et le Budget d'investissement de la Commune à 14 voix POUR, 2 Voix CONTRE et 1 ABSTENTION

Délibération n° 2012-18

ASSAINISSEMENT - APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Rapporteur : Alain Vassort

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Paul Chervalier, délibérant sur le compte administratif de l'année 2011 dressé par Madame Nadine Boutonnet, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- α Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		24 133.55		24 797.17		48 930.72
Opérations 'exercice	12 247.75	14 224.70	4 018.66	7 812.19	16 266.41	22 036.89
TOTAUX	12 247.75	38 358.25	4 018.66	32 609.36	16 266.41	70 967.61
Résultats clôture		26 110.50		28 590.70		
Restes à réaliser			110 000			
TOTAUX CUMULES	12 247.75	38 358.25	114 018.66	32 609.36	126 266.41	70 967.61
RESULTATS DEFINITIFS		26 110.50	81 409.30		55 298.80	

- ⊗ Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- ⊗ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⊗ **Arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.**

Délibération n° 2012-19

ASSAINISSEMENT - APPROBATION COMPTE DE GESTION 2011

Rapporteur : Alain Vassort

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le cas échéant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Paraphe

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011, par le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part

Délibération n° 2012-20

ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS 2011

Rapporteur : Alain Vassort

Les résultats approuvés du compte administratif sont affectés au budget annexe de l'assainissement, exercice 2011, comme suit :

Affectation en réserves, R1068, investissement:	26 110.50 €
Report en exploitation, R002	0.00 €

Soit un total à affecter de 26 110.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions faites par Monsieur Vassort pour l'affectation des résultats au budget annexe de l'assainissement.

Délibération n° 2012-21

ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET 2012

Rapporteur : Alain Vassort

Monsieur VASSORT présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif de l'Assainissement qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes :	11 099.19 €
Dépenses :	11 099.19 €

Section d'investissement :

Recettes :	165 394.11 €
Dépenses :	165 394.11 €

Soit un budget total de 176 493.30 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le Budget de fonctionnement et le Budget d'investissement de l'Assainissement.

QUESTION N° 2 : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Délibération n° 2012-22

DECLARATION DE SOUTIEN AU PROJET : « Chaîne des Puys – Faille de Limagne - Patrimoine Mondial de l'Humanité ».

Rapporteur : Karine Tavernier

En tant qu'acteur institutionnel et responsable politique de la protection, de la valorisation et du développement des territoires auvergnats et puydômois, le conseil municipal attache une importance majeure aux questions environnementales et patrimoniales. A travers elles, c'est l'écriture et la transmission d'une histoire locale qui est en jeu.

Aussi, la perspective de voir la Chaîne des Puys inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, suscite le plus vif intérêt du conseil municipal qui souhaite s'associer aux gestionnaires et responsables politiques de ce territoire qui soutiennent cette candidature, et ceci pour trois raisons :

- 1- Faire reconnaître la valeur universelle de ce site naturel exceptionnel et fondateur dans l'émergence de la science des volcans ;
- 2- Garantir sa préservation et le respect de son intégrité en dépit des évolutions démographiques, sociales et économiques auxquelles est soumis le territoire puydômois ;
- 3- Impulser un développement local durable, respectueux de l'environnement, tout en contribuant à l'attractivité des territoires.

Site majeur, tant d'un point de vue naturel, que culturel et scientifique, la Chaîne des Puys fait l'objet, depuis la création du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, en 1977, d'une politique concertée d'aménagements visant à sa protection et à son développement durable, comme à la reconnaissance de sa valeur patrimoniale. Ses richesses naturelles ont été inventoriées, des plans de préservation et de gestion élaborés et différentes collectivités travaillent à la protection des sites les plus fragiles. Ces actions ont valu à cet ensemble d'être classé en 2000 au titre de la loi 1930 sur la protection des monuments naturels, tandis qu'un large programme de mise en valeur a été réalisé sur la période 2005-2008, visant notamment à la lutte contre l'érosion. C'est dans le cadre de ces actions de protection et de valorisation que s'est inscrite l'opération "Grand Site" du puy de Dôme (2003-2008) et que les acteurs institutionnels locaux entreprennent aujourd'hui cette démarche UNESCO.

Ensemble exceptionnel de plus de soixante-dix volcans remarquablement alignés sur une trentaine de kilomètres parallèlement à la faille de Limagne, la Chaîne des Puys, dans sa relation avec la faille de Limagne, est non seulement un site naturel admirable, mais un lieu pédagogique et épistémologique de première importance. Par le grand nombre de ses édifices volcaniques rassemblés sur un espace géographique restreint, par le caractère éminemment pédagogique de ces puys à "taille humaine" facilement observables et accessibles, et par le caractère complet et récent de cet ensemble rassemblant toutes les formes de volcanisme intra-continental, la Chaîne des Puys représente une formidable encyclopédie du volcanisme.

La Chaîne des Puys est également devenue un paysage culturel, présentant une interaction religieuse, sociale et artistique entre l'homme et les volcans, depuis l'antiquité gallo-romaine et le temple de Mercure, en passant par la donation de la Comtesse de Clermont au XIIe siècle, qui s'appuie sur une gestion collective et durable de cet espace.

Paraphe

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal soutient la démarche d'inscription de la Chaîne des Puys sur la Liste du patrimoine mondial et s'associe au Conseil général du Puy-de-Dôme, au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et au Conseil régional d'Auvergne, pour affirmer le caractère unique et exceptionnel de ce site.

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION N°3 : ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n° 2012-23

SALLE POLYVALENTE - MODIFICATION DU RYTHME DES LOCATIONS

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Madame le Maire rappelle que la salle polyvalente a fait l'objet d'une modification des conditions de location à la suite de réclamations d'administrés relatives aux nuisances sonores.

Il a semblé alors nécessaire aux Elus de prendre une décision, qui a été validée par décision du conseil municipal du 01.10.2004, visant à réduire les locations aux particuliers, soit au maximum une fois par mois en dehors des mois de juin, juillet, août et septembre.

Après une nouvelle discussion de l'équipe municipale, renouvelée en 2008,

Il est proposé de modifier à nouveau les conditions de location de cette salle qui pourrait être louée, une fois par mois, toute l'année, aux mitrodaires et au personnel communal, ce qui permettra ainsi de répondre à une demande forte de réservation pour les mariages.

Il est également proposé, tout en restant très vigilant sur les horaires, d'accepter la location du foyer, toute l'année, pour des événements familiaux, de 9h à 22h au lieu de 12h à 21h.

A la suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à 16 voix pour et 1 contre, les modifications présentées, soit :

A compter du 1^{er} mai 2012, à destination des Mitrodaires seulement et du personnel communal,

- **La salle polyvalente pourra faire l'objet d'une location une fois par mois, toute l'année.**
- **Le foyer pourra être loué, pour des événements familiaux, de 9h à 22h.**

Délibération n° 2012-24

MODIFICATION DES CONDITIONS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Rapporteur : Jérôme De Abreu

Monsieur De Abreu présente au conseil municipal :

- une proposition de modification du règlement intérieur des salles communales. Le règlement intérieur actuel est ancien et cette modification semble absolument nécessaire aujourd'hui.
- une proposition de modification de la fiche d'état des lieux des salles communales
- une proposition de revalorisation des tarifs de location de la Salle Polyvalente (grande salle et foyer) et de la Maison du Stade par un particulier. Plusieurs formules sont possibles et la demande fera l'objet d'un avis de la Mairie, d'un état des lieux avant et après la location.
- une proposition de modification des conditions de prêt de la Salle Polyvalente et de la Maison du Stade aux associations. La location resterait gratuite mais le cautionnement serait revalorisé.

A la suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées qui seront mises en œuvre à compter du 1^{er} mai 2012, sachant que ces nouvelles dispositions tarifaires ne s'appliqueront pas aux réservations déjà effectives.

Délibération n° 2012-25

**MARCHE PUBLIC – CONSTRUCTION DU BATIMENT DESTINE AUX SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX
Choix des entreprises et montant du marché**

Rapporteur : Pascal Mignotte

Par délibération du 28.02.11, la commune de Ménérol a engagé l'opération relative à la construction des Services Techniques communaux en attribuant la maîtrise d'œuvre à monsieur Vincent Brugerolles, architecte, pour un pourcentage de rémunération de 9.86% d'un montant prévisionnel de 500 000 € HT, soit 49 300 € HT,

La commission bâtiments a validé l'Avant Projet Définitif en commission le 17/09/11, et le projet, les lots et leurs estimations financières, a été présenté au conseil lors de la séance du 18.11.11 tel que ci-dessous :

Terrassements-Gros Œuvre-Façades	170 000 € HT
Charpente Couverture	90 000 € HT
Menuiseries Extérieures bois-Serrurerie	63000 € HT

Paraphe

Menuiseries intérieures	10 000 € HT
Cloisonnement-Peinture-Plafonds	40 000 € HT
Revêtements de sols	13000 € HT
Electricité	15500 € HT
Chauffage-Plomberie-VMC	38600 € HT
V.R.D.	42000 € HT

Soit un TOTAL de 482 100 € HT

Le 18 novembre 2011, le conseil municipal a validé l'Avant Projet Définitif pour un coût de travaux estimé à 482 100 € HT, a autorisé Madame le Maire à déposer le permis de construire relatif à ce projet, à engager la consultation des entreprises et à solliciter toutes subventions pouvant aider à la réalisation de ce projet.

VU, l'Avis d'Appel Public à la Concurrence paru le vendredi 6 janvier 2012 par voie de presse et sur site internet,

VU, que la date limite de réception des offres a été fixée au 3 février 2012

Vu, que le début prévisionnel des travaux a été fixé au mois de juin pour une durée envisagée de 12 mois

VU, la désignation des lots constituant les travaux :

Lot n°1	Gros œuvre
Lot n°2	Chape
Lot n°3	Façades
Lot n°4	Charpente bois
Lot n°5	Couverture bacs
Lot n°6	Menuiseries extérieures
Lot n°7	Serrurerie
Lot n°8	Menuiseries intérieures
Lot n°9	Cloisonnement-Peinture
Lot n°10	Plafonds suspendus
Lot n°11	Carrelage-faïence
Lot n°12	Electricité- courants forts, courants faibles
Lot n°13	Chauffage-ventilation, Plomberie-sanitaire
Lot n°14	VRD

VU que 67 dossiers de candidature ont été reçus,

VU, que les membres de la Commission concernée se sont réunis pour l'ouverture des plis le 7 février 2012, ont analysé les dossiers et retenu ceux en conformité avec les critères pondérés énoncés au règlement de la consultation, soit :

- Valeur technique : 40 %.
- Prix des prestations : 40 %.
- Approche environnementale 20%

Les entreprises retenues par la Commission suite à la négociation sont :

Paraphe

Lot n°1 - GROS ŒUVRE	LANDRINI	172 124,46 €
Lot n°2 - CHAPE	SOL PLUS	2 432,56 €
Lot n°3 - FAÇADES	FACES ET FAÇADES	20 866,16 €
Lot n°4 - CHARPENTE	FAUGÈRE	65 736,00 €
Lot n°5 - COUVERTURE BACS	S.E.B.C.	34 199,00 €
Lot n°6 - MENUISERIES EXTÉRIEURES	Christian PERRET	16 678,53 €
Lot n°7 - SERRURERIE	GS2A	26 128,00 €
Lot n°8 - MENUISERIES INTÉRIEURES	SABATTERRY	6 690,00 €
Lot n°9 - CLOISONNEMENT - PEINTURE	COUTAREL	30 000,16€
Lot n°10 - PLAFONDS SUSPENDUS	COUTAREL	5 265,50 €
Lot n°11 - CARRELAGE	CARREAU PLUS	6 522,55 €
Lot n°14 - VRD	2A - AUVERGNE AGENCEMENTS	30 812,76 €
12 - ÉLECTRICITÉ	MEULNET	22 023,36 €
13 - CHAUFFAGE - PLOMBERIE - VMC	TCM	41 840,95 €

Soit un total de **481 319,99 € HT** options incluses

Pascal Mignotte propose au conseil municipal d'approuver le choix de la commission et de donner toute autorisation à Madame le Maire pour poursuivre le projet.

Après délibération, le Conseil municipal, à 15 voix POUR et 2 voix CONTRE :

- **APPROUVE** le choix de la commission,
 - **DONNE** l'autorisation à Mme le Maire pour procéder à l'ensemble des signatures des actes d'engagement du marché public de travaux de construction des Services Techniques.
 Cette autorisation s'étend également à l'ensemble des pièces relatives à ce marché.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

Paraphe

Délibération n° 2012-26

OBJET : RIOM COMMUNAUTÉ – MODIFICATIONS STATUTAIRES

Rapporteur : Nadine Boutonnet

Madame le Maire rappelle que les modifications statutaires ont été délibérées par le conseil municipal en séance précédente.

Toutefois, il convient de recommencer la procédure.

Elle explique qu'en séance du 15 décembre 2011, le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de la communauté relative à la définition de la compétence « politique du logement et du cadre de vie », ainsi que la compétence « voiries communautaires ». **Une erreur de rédaction a toutefois entaché le rapport sur le premier point, ce qui oblige à abroger la délibération du 15 décembre dernier et à recommencer la procédure.**

Les modifications statutaires envisagées concernent :

- **la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » et plus particulièrement les hébergements et logements pour les personnes en grandes difficultés.**

Le 28 juin 2007, le conseil communautaire avait engagé la procédure de modification de ses statuts afin de pouvoir intervenir sur les structures d'hébergement d'urgence de nuit et sur les logements temporaires. Les immeubles affectés, rue du Docteur Ducher à ce type d'accueil ont ensuite été cédés par le CCAS de Riom à la Communauté.

Un studio et un T5 étaient destinés à l'hébergement de nuit des sans domicile fixe dans le cadre du Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) et 5 appartements au logement temporaire.

Des réflexions relatives à l'organisation de ce dispositif sont menées avec l'Etat, le Conseil Général et l'ANEF Puy de Dôme afin d'offrir sur le territoire des réponses plus adaptées aux besoins de cette population.

Afin de permettre leur aboutissement, il convient de modifier les statuts communautaires qui font expressément référence à l'organisation initiale.

Par ailleurs, « le PIG » est ajouté à la liste des actions visant à l'amélioration de l'habitat.

La rédaction de la compétence pourrait être :

D – POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

Le programme Local de l'Habitat (PLH)

La communauté de communes assure la maîtrise d'ouvrage des actions visant à une politique communautaire de l'habitat. Elle est maître d'ouvrage du Programme Local de l'Habitat (PLH) et en assure l'évaluation.

Les principaux objectifs du PLH sont :

- un meilleur équilibre de l'habitat face à l'évolution démographique (diversité de l'offre de logements),
- une structuration cohérente et de qualité de la croissance urbaine,
- la cohérence du volet habitat des projets urbains des communes avec ses propres objectifs,
- la prise en compte des besoins spécifiques de certaines populations en termes d'accueil et de logement.

Paraphe

La politique du logement social d'intérêt communautaire

La communauté de communes définit les nouvelles actions en matière de logement social. Ces actions visent à développer l'offre de logements en accession sociale, en locatif intermédiaire et en locatif social.

La communauté de communes gère et entretient les logements de type social créés sous sa maîtrise d'ouvrage.

L'intérêt communautaire existe tant que, sur chaque commune, le nombre total de logements locatifs sociaux n'a pas atteint 20 % du nombre des résidences principales.

La communauté de communes crée, entretient et gère les hébergements et logements mentionnés en annexe D, qui sont destinés, pour des périodes transitoires, aux personnes en grande difficulté. Dans le cadre des politiques nationales et départementales, elle contribue à la mise en œuvre de la gestion adaptée à l'accueil de ces ménages, dans ces hébergements et logements.

La politique d'habitat des gens du voyage

La communauté de communes définit et met en œuvre, en cohérence avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage toutes les actions visant à répondre aux besoins en matière d'accueil et d'habitat de la population des gens du voyage.

Enfin, la communauté de communes

- est associée aux réflexions préalables à l'élaboration des projets urbains des communes afin
- de garantir leur adéquation avec les orientations du PLH,
- définit et met en œuvre les actions visant à l'amélioration de l'habitat (OPAH, *PIG*).

L'annexe D est modifiée en conséquence.

- **la compétence « Création, aménagement et entretien des voiries communautaires »**

Il convient de préciser le tracé de la voirie interne du lotissement de logements sociaux de Saulnat et d'ajouter en annexe C, sur laquelle figure l'ensemble des voiries relevant de la compétence communautaire :

- le carrefour giratoire sur la RD 211 (intersection avec la voie communale n°36) au droit de l'accès de la déchetterie de Riom.

Le Conseil communautaire, en séance du 22.03.12, a décidé

- d'abroger la délibération du 15 décembre 2012 portant modification des statuts
- d'approuver les statuts modifiés de Riom Communauté présentés en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Président à soumettre les statuts révisés à l'approbation des communes conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient donc d'approuver ces statuts révisés.

A la suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les statuts modifiés joints en annexe de la délibération.

Délibération n° 2012-27

Convention avec la S.E.M.E.R.A.P. concernant le balayage des voies publiques : AVENANT N° 1

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques LEVADOUX

La collectivité a fait appel à la SEMERAP pour assurer l'exécution d'un service de balayage des voies publiques, dans le cadre d'une convention, approuvée par délibération du 11.10.08, prenant effet au 01.01.09 pour un coût HT par an de 4344 €.

Vu, qu'il apparait nécessaire d'augmenter le linéaire à balayer en incluant l'Allée des Cerisiers, la Rue des Lilas et l'Impasse des Roses.

Monsieur Levadoux présente le projet d'avenant n° 1, proposé par la SEMERAP, qui pourrait prendre effet au 1^{er} mai 2012 pour un coût supplémentaire de 438.68 € HT par an.

Concernant l'Impasse des Roses, actuellement en travaux, la prestation de balayage ne serait effective qu'à compter du 1^{er} octobre 2012.

Les autres conditions de la prestation demeurent inchangées : pour toutes les missions globales n'entrant pas dans les conditions prévues à la convention, un devis sera soumis pour accord à la collectivité avant exécution de la prestation. La facturation sera établie trimestriellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la convention telle qu'elle lui a été présentée et sa prise d'effet au 1^{er} mai 2012.**
- **DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour la signer ainsi que tous les actes permettant son exécution.**

QUESTIONS DIVERSES

1. Informations

Rapporteur Nadine Boutonnet

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une plaque a été commandée pour Jean-Charles Bouilhol, décédé le 26 mars 2012. Ceux qui le souhaitent pourront se joindre à elle pour aller la déposer sur sa tombe, au Puy, un samedi ou un dimanche, date à définir.

Madame le Maire rappelle qu'une réunion sur l'AEU à lieu le lendemain, samedi 5 avril, en Mairie de Ménérol.

Paraphe

2. Elections

Philippe Couturier et Marie-Christine Aubert informent de leur disponibilité, de 8h à 10h, pour siéger au bureau du second tour des Présidentielles, le 6 mai 2012

Christine Chalard informe qu'elle sera disponible, pour les deux tours des élections présidentielles, en deuxième partie de matinée.

Les autres élus sont invités à exprimer leur souhait.

<> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

FEUILLE DE CLOTURE du Conseil Municipal du 4 avril 2012

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

FINANCES

1.	COMMUNE - Approbation du Compte administratif 2011	2012-13
2	COMMUNE - Compte de gestion 2011	2012-14
3.	COMMUNE - Affectation des résultats année 2011	2012-15
4.	COMMUNE - Vote des taux des impôts locaux	2012-16
5.	COMMUNE - Vote du Budget 2012	2012-17
6.	ASSAINISSEMENT - Approbation Compte administratif 2011	2012-18
7.	ASSAINISSEMENT - Compte de gestion 2011	2012-19
8.	ASSAINISSEMENT - Affectation des résultats année 2011	2012-20
9.	ASSAINISSEMENT - Vote du Budget 2012	2012-21

ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

10.	Soutien à la Chaîne des Puys	2012-22
-----	------------------------------	---------

ADMINISTRATION GENERALE

11.	Modification du rythme de location de la Salle Polyvalente	2012-23
12.	Modification des conditions de location des salles communales	2012-24
13.	Construction des Services Techniques – Maitrise d'œuvre - choix des entreprises	2012-25
14.	Riom Communauté – Modifications statutaires	2012-26
15.	SEMERAP – Modification convention balayage	2012-27

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

AUBERT	Marie-Christine		LAURENT	Michel	
BOUTONNET	Nadine		LEVADOUX	Jean-Jacques	
BOUILHOL	Jean-Charles		MERLE	Virginie	
CHALARD	Christine		MIGNOTTE	Pascal	
CHERVALIER	Jean-Paul		PASTOR	Abel	
COUTURIER	Philippe		SURZUR	Laurence	
DA SILVA	Aristide		TAVERNIER	Karine	
DE ABREU	Jérôme		VALLERY	Myriam	
GANNE	Philippe		VASSORT	Alain	

COMMUNE DE MENETROL - Séance du 4 avril 2012

JOUVE	Isabelle				
-------	----------	--	--	--	--